

**VALORISEZ,
LES COMPÉTENCES
DE VOS
TUTEURS EN
ENTREPRISE
ET BÉNÉFICIEZ
D'AVANTAGES**



LE TITRE DE COMPÉTENCE PEUT ÊTRE

- un outil de référence lors du **recrutement interne ou externe**,
- une aide dans le cadre de la rationalisation et l'optimisation des **parcours de formation**,
- une des conditions pour obtenir **une réduction ONSS** groupe-cible tuteur,
- une des conditions pour l'obtention de **primes régionales** en Wallonie (à la rentrée).

Le Tuteur en entreprise est un travailleur que vous affectez à la formation, l'accompagnement et l'intégration de nouveaux collaborateurs en milieu professionnels

LE TITRE DE COMPÉTENCE

La validation des compétences est **gratuite** et s'adresse à toute personne de plus de 18 ans ayant une expérience professionnelle en tant que Tuteur en entreprise. Après avoir réussi une **épreuve pratique**, évaluée par un jury professionnel dans un Centre agréé, le candidat obtient un « Titre de compétence ».

Le Titre est **une preuve de la maîtrise effective d'une compétence**.

Ce document **officiel** atteste des compétences transversales du Tuteur en entreprise, quel que soit le métier. Ce Titre est délivré grâce au Fonds social européen et au Plan Marshall 4.0 et au nom des gouvernements francophones.



COMPÉTENCES VÉRIFIÉES

- **accueillir** le tuteur (nouveau collaborateur) dans l'entreprise,
- **l'accompagner** dans son travail,
- assurer sa **formation**,
- assurer son **évaluation** et le suivi de son apprentissage.

LES CENTRES DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

Près de 10 Centres de validation des compétences sont agréés (ou en cours d'agrément) à Bruxelles et en Wallonie.

Retrouvez-les sur www.cvdc.be

LES GARANTIES DE QUALITÉ DU TITRE DE COMPÉTENCE

- Le **référentiel de validation des compétences** est produit et actualisé par les partenaires sociaux sectoriels (CP314, Centre de formation Bois, IFP, IFPM, FFC, Secteurs verts, Volta,...).
- L'épreuve de validation des compétences est organisée dans des **Centres de validation des compétences agréés**.
- L'épreuve de validation des compétences est une mise en situation professionnelle reconstituée qui se déroule en présence d'un évaluateur et d'un **observateur externe** au Centre.

PLUS D'INFORMATIONS

Sur le Titre de compétence pour cette fonction (agenda des épreuves, adresse des Centres agréés, ...) ou pour les 38 autres métiers à Bruxelles ou en Wallonie :

WWW.CVDC.BE (rubrique « métiers »).

Retrouvez

- la ou les compétences vérifiées lors de l'épreuve,
- les critères sur lesquels le jury se basera pour juger le travail,
- la durée de l'épreuve de validation,
- les Centres de validation agréés qui proposent les épreuves ainsi que leur agenda. Pour le Tuteur, des Centres agréés (ou en cours d'agrément) à Bruxelles, Charleroi, Dinant, La Louvière, Liège, Libramont, Mouscron, Tournai.

Sur les primes régionales ou les réductions groupe-cible Tuteur :

- En Wallonie :
 - auprès du Forem : www.leforem.be (espace Entreprise - aides financières) ou 0800/93.946 ;
 - auprès de l'IFAPME dans le cadre d'une formation en alternance (dès la rentrée) : **0800/90.133**
- À Bruxelles :
www.actiris.be (employeur - avantages financiers)
ou **02/505.79.15**

